

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vingt-sept mars deux mil quinze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, Aline HARDEMAN, Jean Dominique CLEMENT, FRANCOIS Thierry, Gérard LESUEUR, PAIN Jacques, SAVAL Gérald, SIMON Marc

Absents excusés : FORT François,

Secrétaire de séance : Me Isabelle BERARD

Date de convocation : le 04 mars 2015

. Budget

Les budgets prévisionnels ainsi que les comptes administratifs 2014 concernant la commune, les logements sociaux, le centre communal d'aide sociale sont présentés à l'ensemble du Conseil Municipal. Une réunion de travail à la préparation de ces budgets a eu lieu le 23 février 2015.

. Statuts du SIRP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'avenant n°1 aux statuts du syndicat, modifiant l'article 9 par l'ajout du paragraphe suivant :

La participation financière des communes est mensuelle, le syndicat émet un titre en début de mois pour chaque commune correspondant à :

- Du mois de janvier jusqu'au vote du budget de l'année n : $1/12^{\text{ème}}$ du montant de la participation versée au titre de l'année n-1,
- Dès le vote du budget : le montant de la participation prévue pour l'année n, moins les mensualités déjà versées, divisé par le nombre de mois restants.

. SAFER

Le Maire de la commune de Saint Ouen Marchefroy propose de signer une convention avec la SAFER afin de mettre en place un accompagnement pour la gestion quotidienne de ses problématiques foncières. Il a été remis à chaque conseiller un exemplaire de la proposition de convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la convention de Conseil et d'Accompagnement pour les problématiques foncières.

. Communauté d'agglomération du pays de Dreux : Droit du sol.

La DDT n'aura plus à exercer la mission de gestion du droit du sol pour le compte de la mairie. L'agglomération nous propose donc de mettre en place un service qui remplirait la même mission avec en plus un logiciel de gestion « OZALIS ». Le coût de ce service sera de 2€ par habitants. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service.

. Convention avec la mairie de Berchères sur vesgre

Le Maire donne lecture de la convention mettant à disposition moyennant finance du tracteur équipé du lamier ou du broyeur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette convention

. PLU + AVAP

Présentation aux membres du conseil municipal du règlement relatif aux conditions de fonctionnement de la commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Saint Ouen Marchefroy. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissance

- La petite Louane TEREYGEOL est née le 06 janvier 2015

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents

. Tour de table

La séance est levée à 23 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 13 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92